

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 février 2015 portant dissolution de la brigade de gendarmerie de l'armement de Bagneux (Hauts-de-Seine)

NOR : INTJ1500002A

Le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 portant organisation de la gendarmerie de l'armement,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie de l'armement de Bagneux (92) est dissoute à compter du 1^{er} mars 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 février 2015.

JEAN-YVES LE DRIAN

BERNARD CAZENEUVE